

Mesures des « Communes actives pour les familles »

Les communes engagées dans le projet « Commune active pour les familles » doivent sélectionner des mesures parmi celles ci-dessous afin d'atteindre un total de 30 points et s'engager à les mettre en œuvre d'ici aux élections de 2030, ou à les maintenir si elles sont déjà d'application dans la commune.

Mesure	Nombre de points	A cocher si validée par la commune
Mettre des jeux pour enfants à disposition dans la salle d'attente des services communaux (maison communale/antennes) et donner accès à une table à langer (accessible aux hommes et aux femmes)	1	
Mettre en place une permanence spécifique et gratuite pour aider les parents à introduire une demande au Secal afin de récupérer les pensions alimentaires et contributions alimentaires impayées	6	
Mettre à disposition du public une salle communale gratuitement ou à prix modique (maximum 50€) pour les réunions de familles	3	
Atteindre une couverture d'au moins une plaine de jeux pour 500 enfants de 0 à 12 ans	10	
Ouvrir une <u>nouvelle</u> plaine de jeux avec des jeux pour des enfants de <u>tous les âges</u> de 1 à 12 ans	15	
Ajouter un ou des modules de jeux adaptés à des tranches d'âges d'enfants non encore couvertes dans une plaine de jeux existante	7	
Aménager un nouveau terrain de sport en libre-service pour un public adolescent, adapté à au moins deux sports différents, en garantissant son accès tant aux filles qu'aux garçons (rollerpark, badminton, volley...)	10	
Permettre aux personnes de devenir cohabitantes légales gratuitement et de rompre cette cohabitation légale gratuitement en cas d'accord des deux partenaires	3	
Fournir les cartes d'identité adultes et enfants ainsi que les documents d'identité pour personnes étrangères au prix du SPF Intérieur	3	
Assurer la gratuité de la procédure de changement de nom de famille	1	
Organiser des garderies dans les écoles de l'enseignement spécialisé de la commune (minimum une heure le matin et une heure le soir)	10	
En cas de taxe poubelles, la moduler selon la situation familiale : majoration du nombre de kilos pour les poubelles au poids ou octroi de sacs gratuits selon le nombre d'enfants ainsi qu'en cas d'enfant de moins de 3 ans dans la famille	5	
Soumettre un projet de création de places d'accueil de la petite enfance en cas d'appel à projets lancé par les autres niveaux de pouvoir	8	
Financer sur fonds propres minimum 7 nouvelles places d'accueil de la petite enfance	20	
Créer ou maintenir un service de garde d'enfant malade à domicile proposé par la commune et accessible à tous les parents à prix modique	10	
Assurer la gratuité de la surveillance du temps de midi dans les écoles	6	

Assurer minimum 5h de garderie gratuites par semaine pour toutes les familles dans les écoles	15	
Octroyer un chèque-stage de 50€ par enfant scolarisé dans l'enseignement fondamental par an	6	
Fournir gratuitement le matériel scolaire nécessaire (contenu du plumier et du cartable) jusqu'à la 6 ^e primaire dans les écoles	15	
Ne pas recourir à des huissiers/sociétés de recouvrement pour des dettes scolaires	3	
Plafonner le coût des voyages scolaires dans les écoles communales à 484€ pour les six années de primaire et 842€ pour les six années de secondaire, indexés chaque année ²	9	
Soumettre ou avoir mis en place un projet de lutte contre le harcèlement scolaire dans toutes les écoles communales du fondamental dans le cadre du dispositif de la Fédération Wallonie-Bruxelles de lutte contre le harcèlement scolaire	5	
Proposer gratuitement un soupe quotidienne dans les écoles pour tous les enfants au moins jusqu'à la 6 ^e primaire, comme collation ou à midi	9	
Assurer une possibilité d'inscription dans les écoles communales <u>en présentiel</u> et adaptée aux horaires des parents qui travaillent pendant toute la durée de la période d'inscription (au sein même des écoles ou à la commune)	3	
Adapter les horaires des guichets communaux aux parents qui travaillent : ouverture au moins une fois par semaine après 17h ou au moins deux samedis matin par mois	3	
Organiser des déplacements collectifs pour les enfants (à pied, à vélo ou en bus) entre les écoles et les activités extrascolaires (académie, clubs de sport...)	10	
Organiser des activités sportives et/ou artistiques dans toutes les écoles après les cours minimum deux fois par semaine	10	
Allonger le congé de paternité ou co-maternité des fonctionnaires communaux à 15 semaines, comme le congé de maternité (comme l'a fait par exemple la Ville de Lyon)	10	
Créer un congé de conciliation pour les fonctionnaires communaux (congé payé supplémentaire de 8h par an + 8h par enfant + 8h pour les parents solo) pour faire face aux urgences et imprévus familiaux (partir plus tôt pour la réunion de parents, pour amener un enfant à un rendez-vous médical, etc.)	6	
Permettre 10 jours de congé enfant malade rémunéré par an pour les fonctionnaires communaux	6	
Installer des arceaux pour vélos, y compris pour vélos cargos (familiaux), devant chaque école	5	
Nombre total de points auxquels la commune s'engage		

² Plus d'informations quant à l'élaboration de ces plafonds : <https://liguedesfamilles.be/storage/33486/20240812-Etude-excursions-et-voyages-scolaires.pdf>